



**Cerema**

Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

# Mobilité, zones d'activités et PLUI

*Quelques pistes de réflexion  
À partir de l'illustration du SIZIAF*

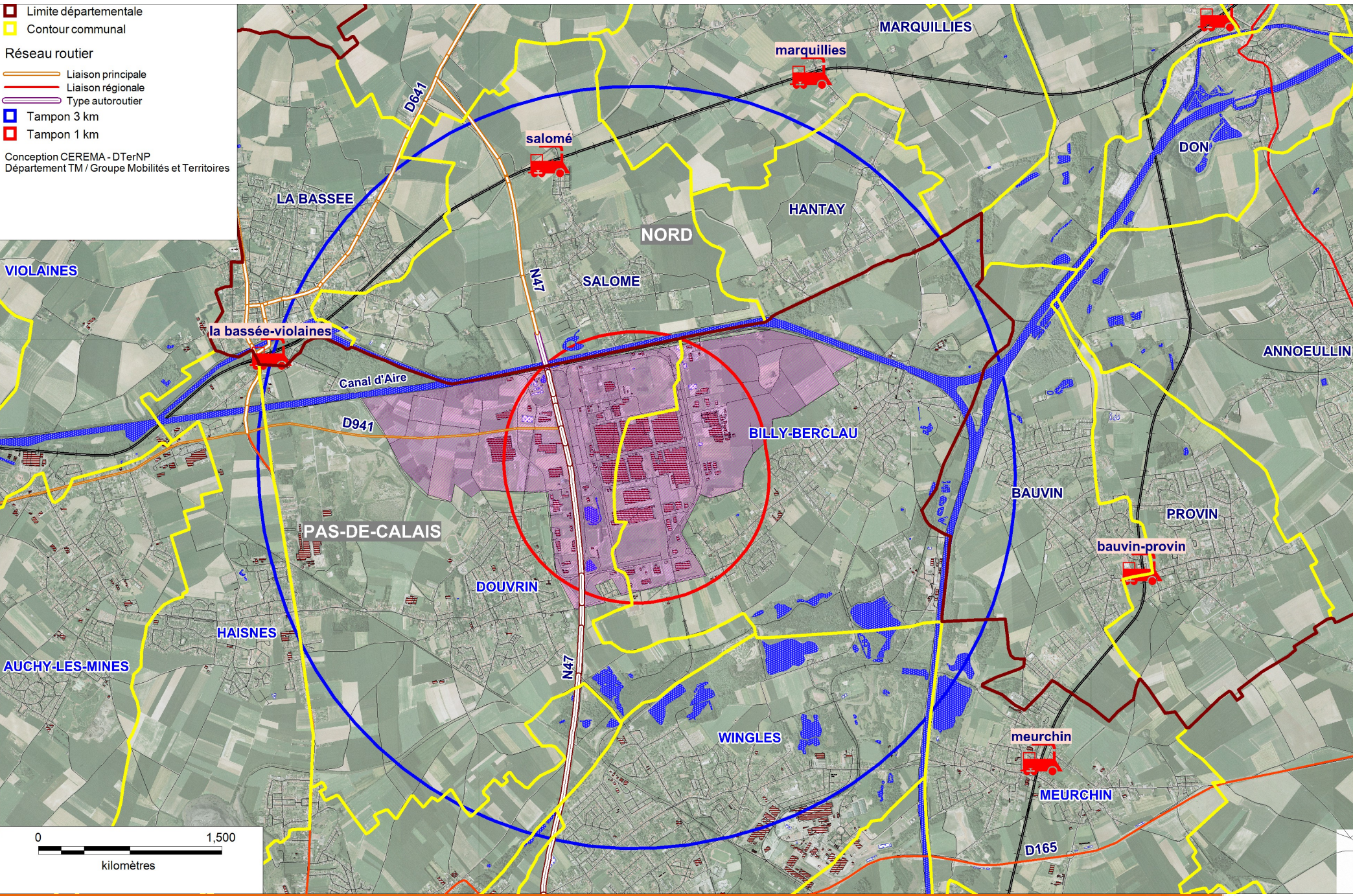
**Sylvie MATHON**

Cerema – Direction territoriale Nord Picardie



- Une vaste emprise foncière, un domaine à part
- Entrecoupé/desservi par une voie d'eau, une voie ferrée, une RN...(effet de coupure/structuration)
- Sur deux départements, plusieurs communes et intercommunalités
- « éloigné » des centres, des gares/pôles d'échanges

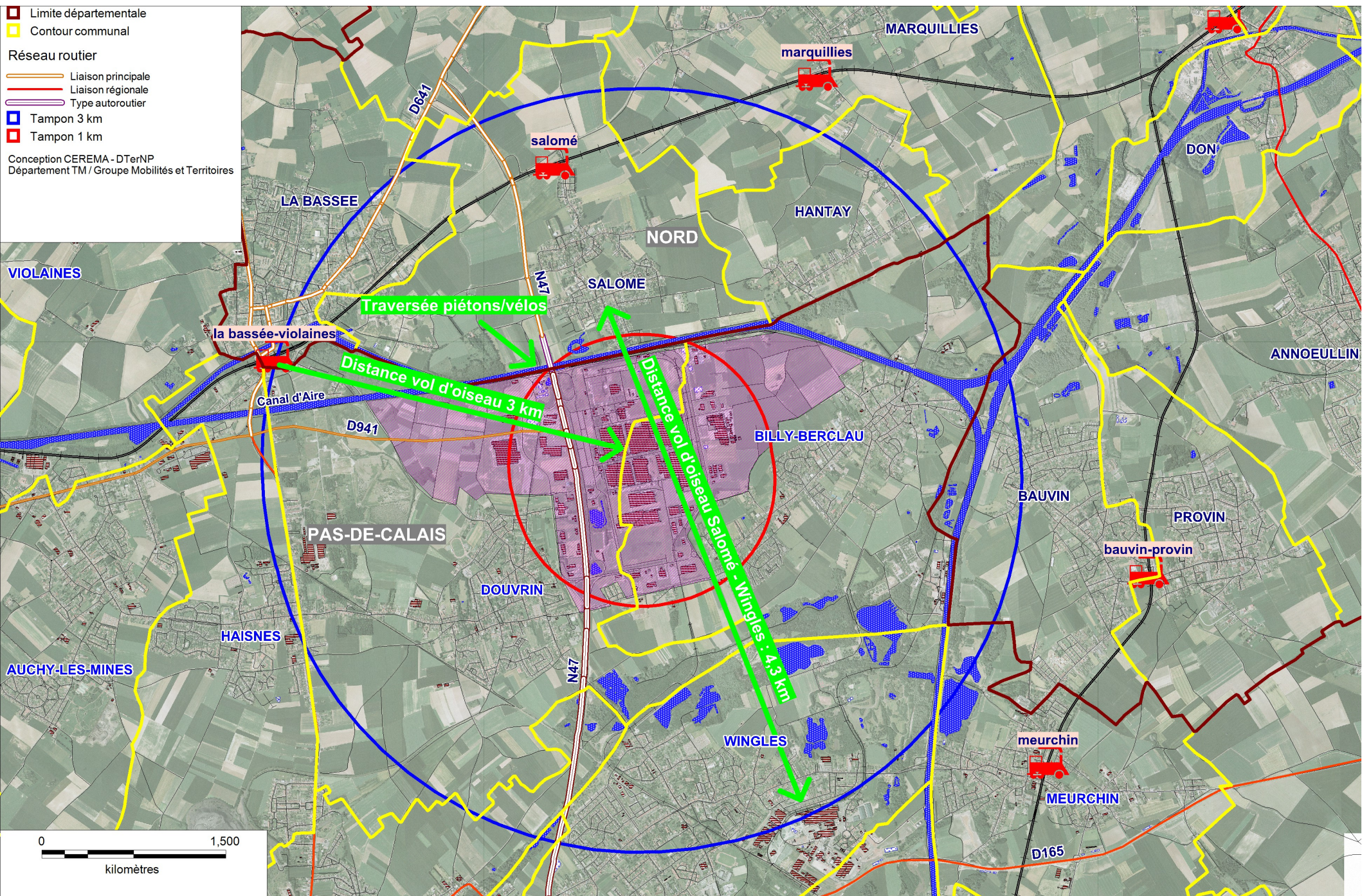
- Limite départementale
  - Contour communal
  - Réseau routier
  - Liaison principale
  - Liaison régionale
  - Type autoroutier
  - Tampon 3 km
  - Tampon 1 km
- Conception CEREMA - DTerNP  
Département TM / Groupe Mobilités et Territoires



30 septembre 2014



- Limite départementale
  - Contour communal
  - Réseau routier
    - Liaison principale
    - Liaison régionale
    - Type autoroutier
  - Tampon 3 km
  - Tampon 1 km
- Conception CEREMA - DTerNP  
Département TM / Groupe Mobilités et Territoires



30 sept embre 2014

## Article L. 123-1-5 du Code de l'urbanisme (art 157, loi ALUR)

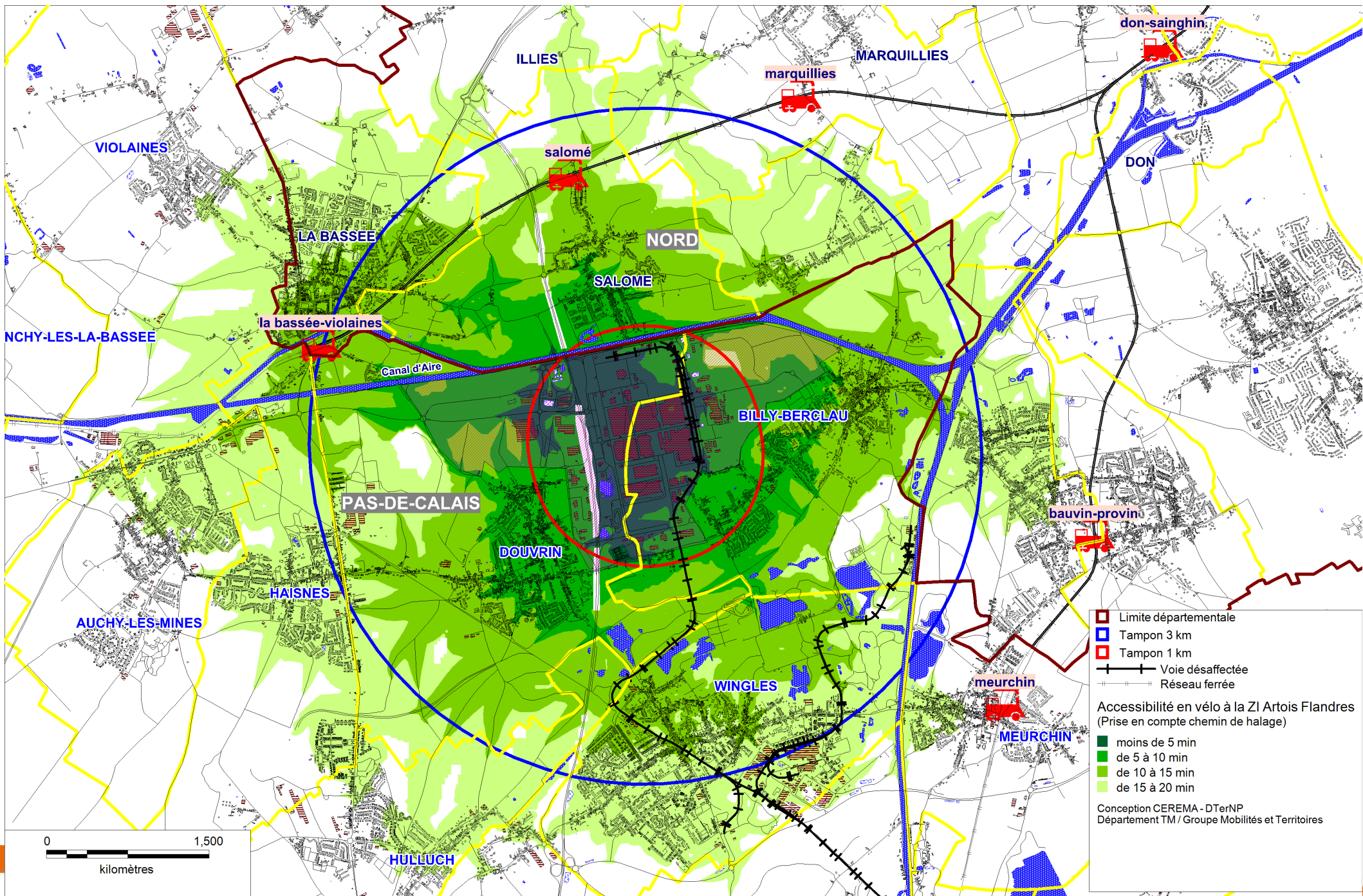
Le règlement de PLU peut :

- imposer une densité minimale de constructions « *dans des secteurs situés à proximité des transports collectifs, existants ou programmés* »
- « *préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les itinéraires cyclables, les voies et espaces réservés au transport public [...]* »

# Prise en compte des temps de déplacements

**Art 129 de la loi ALUR modifie l'art L. 122-1-3 (Code de l'urbanisme)**

Article d'application immédiate : *en « matière de déplacements, ces objectifs intègrent **une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement** »*

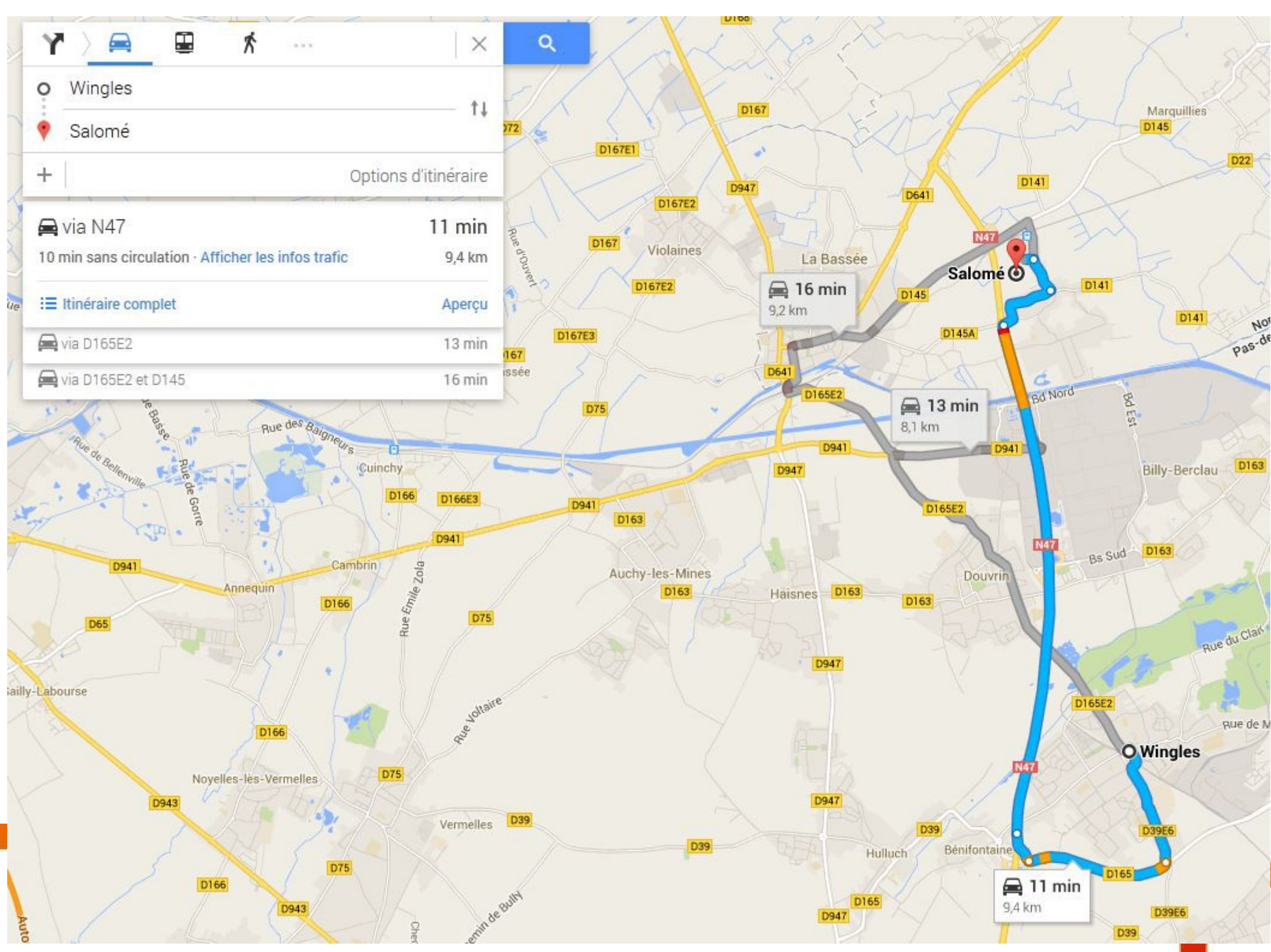


30 sept embre 2014

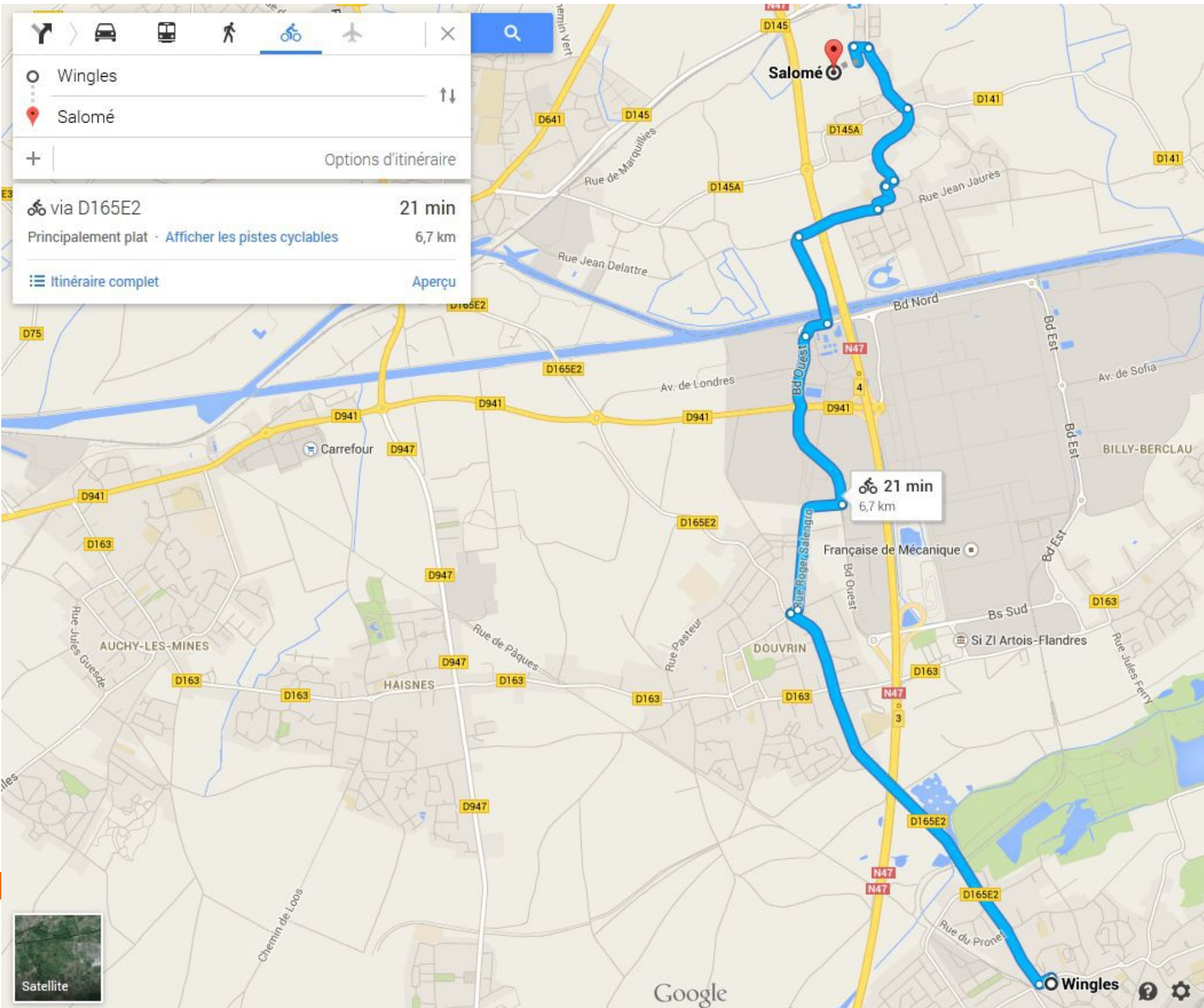
Wingles  
 Salomé

Options d'itinéraire

- via N47 **11 min**  
 10 min sans circulation · [Afficher les infos trafic](#) 9,4 km  
[Itinéraire complet](#) [Aperçu](#)
- via D165E2 13 min
- via D165E2 et D145 16 min







Wingles  
 Salomé

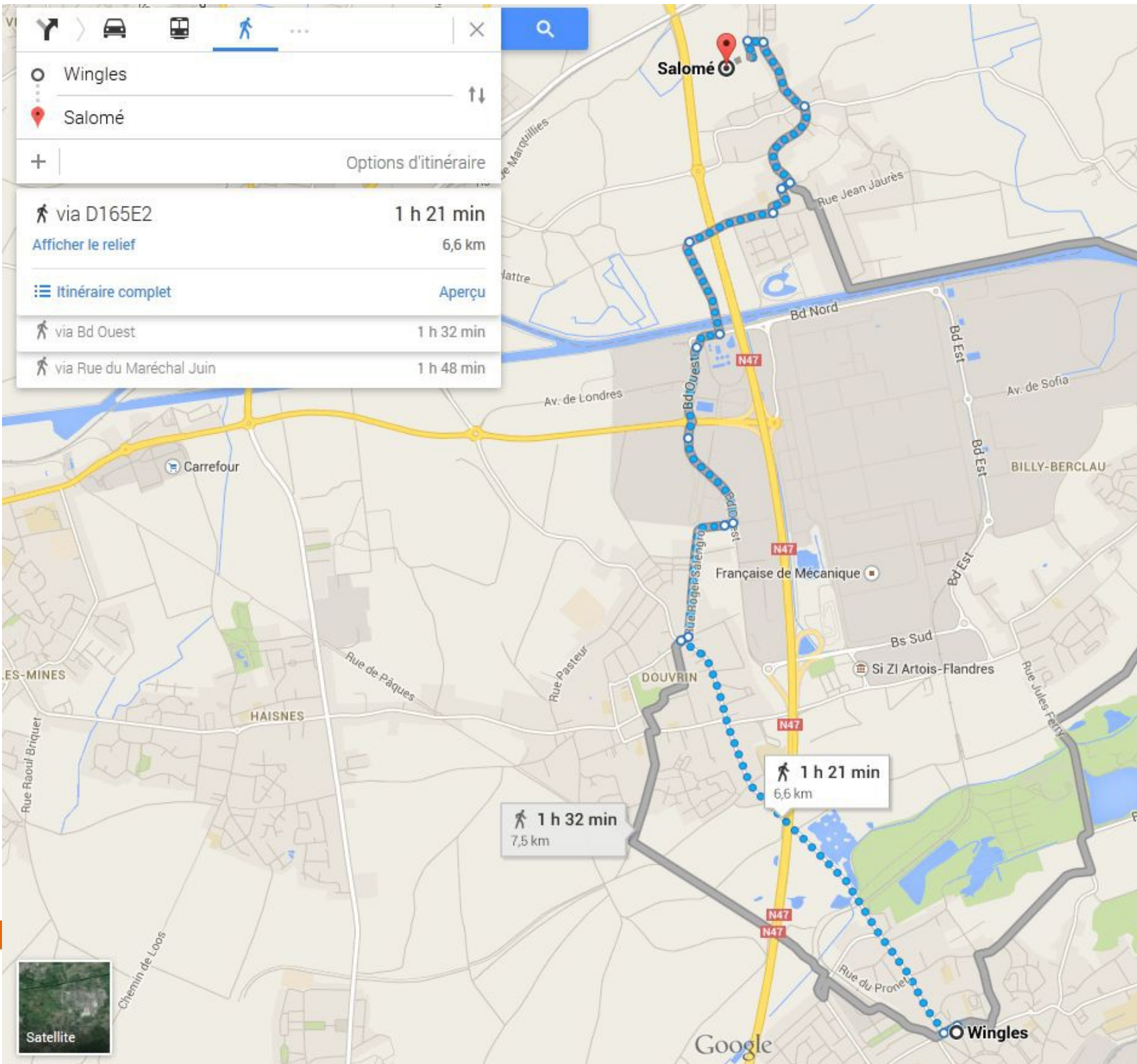
Options d'itinéraire

via D165E2 **21 min**  
 Principalement plat · [Afficher les pistes cyclables](#) 6,7 km

[Itinéraire complet](#) [Aperçu](#)

**21 min**  
 6,7 km





Wingles

Salomé

Options d'itinéraire

- via D165E2 **1 h 21 min**  
Afficher le relief 6,6 km  
Itinéraire complet Aperçu
- via Bd Ouest 1 h 32 min
- via Rue du Maréchal Juin 1 h 48 min

1 h 32 min  
7,5 km

1 h 21 min  
6,6 km

# Inventaire des capacités de stationnement

**Art L. 123-1-2 du Code de l'urbanisme (art 139, loi ALUR) est complété.**

- Article d'application immédiate
- Rapport de présentation du PLU « *établit un **inventaire des capacités de stationnement** de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.* »

## Quelques pistes pour intégrer le domaine d'activité au sein d'une démarche intercommunale

- Penser une continuité des itinéraires pédestres et cyclables pour rendre perméable/traversable le domaine (mobilité quotidienne ou de week-end)
- Permettre aux salariés de venir autrement qu'en voiture (ex : rabattement vélo de la gare), aux personnes « sans voiture » de pouvoir postuler à un emploi dans cette zone
- Négocier d'éventuelles conventions de gestion avec VNF/RFF dans le cadre du PLUI
- Décliner les actions menées par la Région et les deux Conseils Généraux en matière de mobilité